

## **VILLE DE SAINT-PASCAL**

### **AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES**

#### **DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS ET DES ACCÈS AUX IMMEUBLES**

Par le présent appel d'offres, la Ville de Saint-Pascal demande des soumissions pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

#### **DOCUMENTS DE SOUMISSION**

Les soumissionnaires peuvent se procurer une copie du cahier des charges et de la formule de soumission par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante: [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en payant les coûts prévus.

#### **CONTRAT**

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) ainsi qu'à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Le soumissionnaire retenu par la Ville, de même que tous les soumissionnaires sont tenus de respecter en tout temps la Politique de gestion contractuelle de la Ville en vigueur au moment de l'appel d'offres et ses annexes. Copie de cette politique est disponible sur le site Internet de la Ville à l'adresse : [www.villesaintpascal.com](http://www.villesaintpascal.com), dans la section « Notre Municipalité ». Une copie est aussi incluse dans le cahier des charges.

## **CONDITIONS DE SOUMISSION**

Les soumissions doivent être faites sur la formule de soumission fournie avec les documents de soumission et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission payable à l'ordre de la Ville de Saint-Pascal et correspondant à un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes applicables.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, **jusqu'à 11 h 00**, heure en vigueur localement, le **mercredi 15 octobre 2014** pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite. Les enveloppes devront porter la mention « **Soumission-Déneigement et entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles** ».

La Ville de Saint-Pascal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Ville de Saint-Pascal ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Saint-Pascal, ce 19 septembre 2014.

---

Me Louise St-Pierre, OMA  
greffière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 24 septembre 2014 ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 septembre 2014.

---

Me Louise St-Pierre, OMA  
greffière